

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

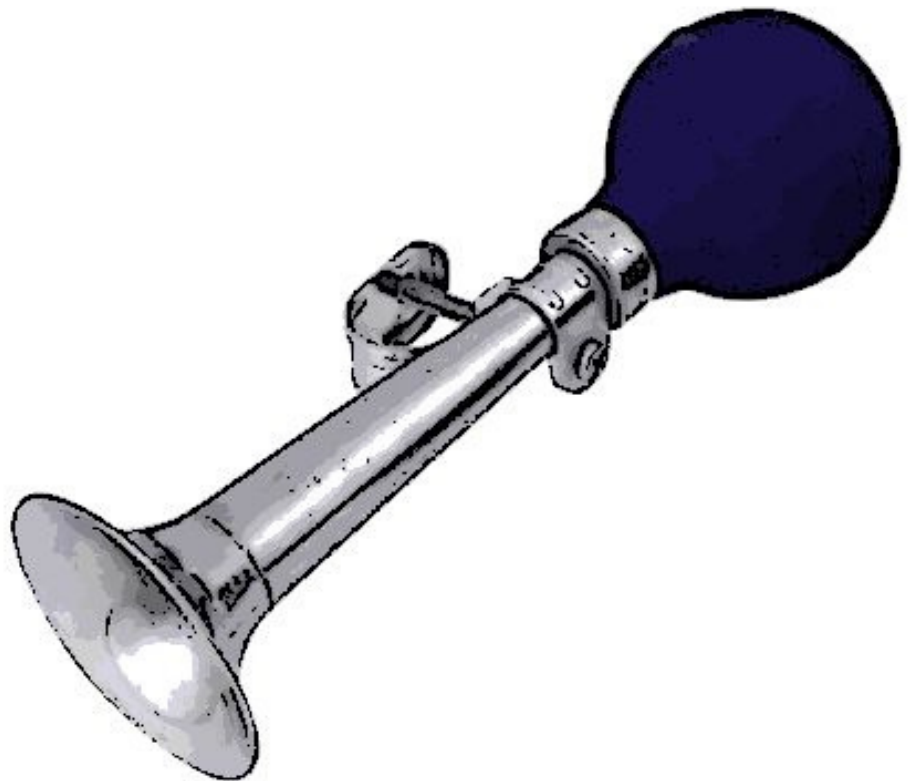
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



L'IMPACT DE PIMENTS

Le [réseau Piments](#) est un réseau national avec un ancrage en Auvergne-Rhône-Alpes principalement, ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, dans lequel le réseau des Crefad et plusieurs de ses membres sont impliqués. Il accompagne des jeunes à la création de leur activité en s'appuyant sur une pédagogie d'accompagnement et des espaces tests d'activité. En 2022, il répond à un appel à projet de la Fondation Entreprendre.

Cet appel à projet entre dans le programme « [Entr&prends ton avenir](#) », lancé en 2022 par la Fondation Entreprendre, et soutenu par le fonds de dotation de l'Institut Fontaine, la Fondation groupe Primonial, la Fondation Société générale « C'est l'avenir » et AXA France.

Il a pour objectif, indique le programme « *d'accompagner les jeunes issus de territoires où il y a moins d'opportunités professionnelles. L'objectif est de les aider à entreprendre leur avenir par le développement de compétences entrepreneuriales et transversales favorisant ainsi leur employabilité.* »

Le réseau Piments est retenu avec trois autres lauréats, les associations Kunact, Osons ici et maintenant et la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il obtient un financement pour trois ans et découvre alors qu'il est lié à une obligation d'évaluation d'impact qui s'applique de la même manière aux quatre lauréats.

Les lauréats découvrent également que deux cabinets d'évaluation ont été choisis – donc imposés – par la Fondation : Impact Track et Telos Impact. Est-ce que cette nécessité d'évaluation d'impact apparaissait dans l'appel à projet ? Personne n'en a un souvenir précis. « *On a vu passer l'évaluation par la mesure de l'impact dans les documents mais je pense qu'on s'est dit : c'est comme d'habitude, une évaluation classique. On ne pensait pas que cela prendrait autant de place* », explique Robin Diaz du réseau Piments.

La Fondation prend en charge l'évaluation d'impact et les cabinets associés mais le temps et les frais (par exemple de déplacement, de formation et d'appropriation des outils imposés) que nécessitent ces évaluations n'ont pas été pris en compte dans le budget de l'appel à projet, ils sont entièrement portés par l'association qui a dû revoir son budget et ses méthodes pour pouvoir s'y adapter. L'association découvre aussi les deux cabinets désignés pour mener la démarche inscrite dans ce qui leur est présentée comme « la théorie du changement », présentée comme telle : « *La théorie du changement révèle un lien de causalité entre ce que vous faites et l'impact que vous devez obtenir* ».

Le cabinet Télós Impact est spécialisé sur la venture philanthropy, la stratégie RSE et l'investissement à impact. Leur site annonce avoir déployé 150 millions d'euros dans des projets de venture philanthropy et d'Impact investing sur les 7 dernières années et de vouloir en déployer 1 milliard d'euros d'ici 2030. Ce cabinet partage ses activités entre la France et la Belgique. Il accompagne les fondations et les fonds de dotation dans la gestion de leur portefeuille associatif, les aide à choisir les projets qui leur semblent les plus « pertinents » par rapport à leurs désirs philanthropiques puis à suivre ces projets, notamment en mesurant leur impact.

La venture philanthropy cherche à appliquer les méthodes du capital risque au secteur non-lucratif ; elle apporte un soutien financier dans la durée à des associations triées sur le volet dans lesquelles elle intervient dans la stratégie, le fonctionnement, le développement et l'évaluation en y intégrant les pratiques du capital-risque. En quelque sorte, elle entre directement dans les activités de l'association dans l'optique d'optimiser économiquement ses résultats.

De son côté, Impact Track est une SARL agréée ESUS, qui se présente comme une start-up. Elle propose un outil de mesure et de valorisation d'impact sous forme de plateforme qui utilise l'intelligence artificielle pour étudier les données qui lui sont intégrées pour mesurer l'impact.

Son comité stratégique compte des représentants du groupe SOS, de la Fonda et de Break Poverty Foundation. Cette entreprise a été créée par Ricardo Scacchetti qui a travaillé 10 ans dans les fonds d'investissements sociaux et environnementaux au Brésil et en Suisse avant de lancer ce projet en France en 2020.

Dans sa communication, Impact Track appuie sur la facilité d'accès de cette mesure et son coût moindre (5 000 euros) au regard des coûts bien plus élevés des autres méthodes d'évaluation d'impact. Son rôle dans le cadre de cet appel à projet est la remontée, la collecte, la compilation et le compte-rendu de données quand Telos impact sera dans l'analyse aussi bien des lauréats que de la Fondation Entreprendre elle-même dans l'optique de conseiller au mieux les placements de ces clients.

Face à tous ces éléments nouveaux, le réseau Piments se questionne et pour tenter d'y voir plus clair organise plusieurs temps de travail pour mieux comprendre cette notion de mesure d'impact social. Il devient également son propre objet d'études pour réfléchir à ce que ces formes nouvelles d'évaluations ont comme effets sur ses pratiques.

Au départ, rien ne semble très clair pour l'équipe : Anne Haeflinger, de l'association Amesud membre du réseau Piments, se souvient d'une journée de lancement avec les quatre lauréats où cette évaluation par l'impact leur a été expliqué, puis une première rencontre avec le cabinet Telos Impact avant trois ateliers en visio de formation avec Impact Track pour leur présenter la démarche, c'est-à-dire la plateforme d'indicateurs qu'ils devront renseigner. C'est là qu'elle dit avoir eu une prise de conscience ; Anne évoque sa « *sidération* » lorsqu'elle découvre cette plateforme. Un moment douloureux pour elle puisqu'elle se sent « *projetée dans un univers complexe* » où on lui demande de rapidement produire des indicateurs. Robin Diaz de l'association La Brèche s'interroge : « *A quoi va leur servir toutes ses données que nous récoltons ?* ». Il pense que peut-être personne ne le sait vraiment...

Thierry Véclin, de Piments, explique : « *Il nous a été présenté trois grands types d'indicateurs, les indicateurs obligatoires communs (voir encart) aux quatre lauréats ; les indicateurs modifiables, dont on peut éventuellement modifier la formulation, également communs à tous les lauréats, et enfin des indicateurs libres, propre à chaque projet* ». Les indicateurs communs sont nécessaires pour que la Fondation puisse elle-même rendre des comptes aux grandes entreprises qui la financent.

Au total, 36 indicateurs doivent être renseignés, classés selon des mesures d'action, de résultat et d'impact. Thierry Véclin détaille le processus : « *Au départ, nous devons donc définir ce que nous voulons atteindre. Au regard de cet objectif, nous nous questionnons : quelles sont nos ressources de départ ? A partir de ça, quelles sont les actions ou les tâches que nous devons réaliser pour atteindre les impacts recherchés ? Les ressources et les actions sont désignées comme « les efforts prévus ».* Ensuite, tu mesures le résultat au regard de l'objectif initial puis tu regardes les effets : *quels changements observes-tu ?*

Les résultats, c'est les produits et/ ou services concrets, immédiats élaborés par l'activité de l'organisation, l'impact, c'est l'effet ou le changement sur la personne ou son environnement, sur la société ». Là encore le classement des indicateurs dans les trois blocs a nécessité du temps de travail, de coordination et d'ajustements.

Entre chaque atelier, les lauréats ont travaillé ensemble sur les indicateurs modifiables. « Avec d'autres lauréats nous avons pu formuler des remarques voire des critiques sur la formulation de certains indicateurs, certaines formulations pouvaient donner cours à des interprétations, à des représentations différentes. On a fait des contre-propositions, certaines ont été acceptées, d'autre pas, et cela a pris beaucoup de temps », se souvient Anne. Par exemple, le terme « pouvoir d'agir » a révélé des divergences de signification entre les lauréats. Tous n'entendaient pas la même chose derrière ce terme. « Nous avons explicité pourquoi ce terme pour nous dépassait l'individu et ne désignait pas la capacité du jeune à entreprendre le projet de sa vie mais aussi la capacité à agir sur la société dans une dimension qui allait au-delà du cadre individuel », explique Robin Diaz. Une fois les indicateurs validés, un questionnaire a été élaboré, en lien avec la plateforme pour permettre que les réponses soient renseignées directement, y compris par le ou la jeune qui répond au questionnaire. Tout cela a demandé un an de travail, estime l'équipe.

Dans la méthodologie proposée, le questionnaire pouvait soit être animé par un.e accompagnateur.trice avec chaque jeune, soit être envoyé via un lien par mail ou sms à chaque jeune rencontré lors de son entrée dans le programme et à la sortie. Dans ce second cas, à lui de répondre seul, en ligne, aux questions qui renseignent directement les indicateurs. Le réseau Piments a décidé de mener les entretiens en face à face avec les jeunes. Anne témoigne : « J'ai décidé de faire les questionnaires en présentiel, c'est à dire que j'ai demandé à chaque jeune si elle ou il était d'accord pour que je pose moi-même les questions. Déjà pour expliquer la démarche, sinon ils reçoivent juste le lien, pour qu'ils comprennent d'où vient ce questionnaire et puis essayer de poser les questions pour pouvoir les creuser parce que sinon c'est extrêmement pauvre ».

En tout une quinzaine de questions et des manques évidents selon elle comme par exemple l'impossibilité d'envisager que le jeune sorte sans avoir un projet. « Parmi les quatre jeunes auxquels j'ai passé le questionnaire, trois ont dit qu'ils n'avaient pas forcément de projet mais qu'ils ne s'en portaient pas plus mal. Mais dans le questionnaire, si tu n'as pas de projet, c'est parce que tu es empêché et donc les questions sont axées sur les freins. Et puis les jeunes donnaient des réponses qui n'étaient pas prévues ».

Elle estime que les bilans qu'ils ont toujours faits à la fin des accompagnements s'avèrent bien plus riches que ces questionnaires. Robin Diaz abonde dans le même sens : « En fait ce questionnaire s'ajoute à de choses que nous faisons déjà. Sauf que la manière dont sont tournées les questions ne correspond pas à nos pratiques ; elles sonneraient faux si on les posait telles quelles aux jeunes, donc nous avons pris le parti de ne pas envoyer le questionnaire tel quel mais d'expliquer de quoi il s'agit, éventuellement le faire avec lui, pas pour le fliquer mais pour qu'il ou elle comprenne ce qui est demandé.

« Finalement, ce que j'ai trouvé intéressant dans ce questionnaire c'est que cela me donne un prétexte pour discuter avec les jeunes du financement du projet. Ils sont assez curieux de comprendre nos logiques associatives d'autant plus que certains sont dans une démarche de demande de subvention ».

Thierry Véclin estime que si ces obligations de reporting n'ont pas eu d'effet majeur sur leurs pratiques d'accompagnement, elles ont exigé beaucoup de temps. Anne aimerait pouvoir consacrer ce temps à approfondir leurs pratiques d'accompagnement. « C'est là que j'aimerais avoir plus de temps pour partager et élaborer autour de ces pratiques ». Cette obligation de questionnaire à l'entrée et à la sortie du programme change leurs pratiques habituelles qui consistaient à organiser un temps de bilan, parfois collectif. Cela rend la relation et la posture vis-à-vis des jeunes plus « complexe », pense Thierry Véclin. Cette culture du chiffrage qu'implantent ces indicateurs « gomme toute la profondeur, la complexité, la mise en perspective et l'analyse », avance Thierry Véclin qui rappelle que dans le vécu de la relation, au quotidien, s'échangent bien plus d'éléments de compréhension que dans le questionnaire.

Là est toute l'ambiguïté de cette évaluation par la mesure de l'impact, elle est présentée aux associations comme une chance d'améliorer leurs pratiques, vécue parfois comme telle puisque les débats, les échanges autour de la construction d'indicateurs peut amener à questionner les pratiques. Toutefois, cette évaluation n'est pas conçue pour cela. Elle répond aux besoins de lecture financière des investisseurs. « Quand je tire à l'arc, je vois la cible et je n'ai pas besoin d'un consultant pour me dire que je suis dans la cible. Cette question se pose quand je tire à l'arc au nom de quelqu'un d'autre qui veut savoir si je suis dans la cible », illustre Matei Gheorghui[1]. Pour se faire, elle doit simplifier des situations complexes, séquencer des accompagnements, standardiser des réponses pour assurer une lecture commune à plusieurs actions.

La mesure de l'impact, à l'inverse de l'évaluation de l'utilité sociale, entre de plein pied dans un processus de marchandisation des actions associatives. Un processus en trois temps, bien défini par Amélie Artis et Florence Gallois[2], qui passe d'abord par la nécessité de fixer un prix à une chose qui n'en avait pas, cette attribution de prix permet ensuite à l'objet de pouvoir être échangé sur un marché, être lisible par le marché ce qui ouvre les portes à sa privatisation avec l'entrée d'acteurs lucratifs et la limitation du pouvoir politique. Ce processus sort le champ de l'intérêt général pour le mettre en phase avec des intérêts particuliers, dans ce cas des investisseurs financiers.

[1] Webinaire de la Coop des communs, « Evaluer une association ou un tiers-lieu en 2024 », 15 février 2024. <https://coopdescommuns.org/fr/le-15-02-seminaire-communs-et-ess-evaluer-une-association-ou-un-tiers-lieu-en-2024-regards-croises-de-deux-praticiens-chercheurs/>

[2] La marchandisation, un processus aux multiples facettes. Enseignements à partir du secteur de l'aide à domicile en France, Amélie Artis, Florence Gallois in Financement et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences, RFAS 2023/4 (N°234)

MESURER L'IMPACT, CÔTÉ ENTREPRISE

Face aux dérèglements écologiques et aux enjeux sociaux de plus en plus prégnants, les entreprises sont poussées à rendre compte des « efforts » qu'elles engagent pour assurer la « transition écologique ». Elles doivent donc rendre publique des informations sur leur empreinte écologique et la manière dont elles tentent de les réduire.

Depuis le 1er janvier 2024, la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) impose aux entreprises de rendre public des données extra-financières liées à l'environnement (adaptation au changement climatique, utilisation des ressources...), à leur politique sociale (égalité des chances, conditions de travail...) et de gouvernance, qui sont appelées les données ESG.

Cette directive a fait l'objet d'une âpre bataille avec le modèle de standard américain, l'International sustainability standards boards (ISSB) porté par l'International Financial Reporting standards (IFRS) présidé par Emmanuel Faber (ancien DG de Danone et proche de Muhammad Yunus et son Social Business voir [Klaxon#4](#)). Ce dernier défend une vision purement financière du reporting imposé aux entreprises. Dans cette approche, l'entreprise ne regarde que les impacts écologiques ou sociaux qui peuvent avoir des effets sur la performance financière de l'entreprise. En clair, si l'entreprise pollue, par exemple, une rivière qui passe près de ses locaux mais que cela n'a pas d'incidence sur sa performance financière, pas de souci.

La directive européenne s'appuie sur la notion de double matérialité, c'est à dire qu'elle regarde, comme le modèle américain, les impacts des problématiques écologiques et sociales sur les finances de l'entreprise mais ajoute l'impact social et écologique de l'activité même des entreprises. La rivière polluée est donc, dans ce cadre, censée apparaître dans les données publiées.

Reste que ces données sont livrées par les entreprises elles-mêmes (certifiées par un expert comptable et un vérificateur tiers) et qu'il n'existe aucune sanction prévue lorsqu'elles sont mauvaises, aucune exigence de réduire ou stopper les effets néfastes. Ils sont essentiellement produits pour obtenir une standardisation des informations à l'intention des investisseurs, censés faire des choix éclairés sur les entreprises dans lesquelles ils placent leur argent. L'idée générale est donc que les investisseurs financiers parviennent à « verdir » ou rendre plus « social » leur investissement puisqu'ils sont eux aussi soumis à ces nouvelles normes.

Le 4 juillet 2022, la banque centrale européenne (BCE) annonçait « tenir compte du changement climatique dans ses achats d'obligations d'entreprises, son dispositif de garanties, ses exigences de déclaration et sa gestion des risques, conformément à son programme d'action pour le climat »[1]. Mais est-ce que ces annonces se vérifient dans la pratique ? Est-ce que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui existent depuis les années 1990 et cherchent, selon l'autorité des marchés financiers, à « évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques » ont permis une transformation des pratiques ?

Dans une [enquête publiée par Libération](#), Tariq Fancy, responsable des fonds durables du célèbre fonds BlackRock, le plus gros fonds d'investissement au monde, constate que « les 100 000 milliards d'actifs estampillés ESG dans le monde n'ont pas infléchi d'un iota les prévisions des experts du GIEC ». Et il livre sa conclusion : « Je vendais un placebo pour traiter le cancer, une distraction mortelle ». « Des tas de jeunes veulent que ça marche. Ils pensent qu'on peut réformer le système de l'intérieur. Ils veulent gagner de l'argent et faire le bien, et ils ont fait le constat – pas entièrement faux – que les ONG étaient dépassées. Tout ça je peux le comprendre. Mais les PDG sont juste cyniques », poursuit le financier qui depuis a publié un pamphlet sur la finance durable et les investissements à impact dans lequel il pose la question : « Voulez-vous vraiment que votre banquier redessine la société ? »

« Ce mariage du capitalisme à l'écologie neutralise la question des rapports sociaux et de l'émancipation, du droit à choisir ce que l'on produit, comment et pourquoi, dans un contexte d'intérêt général et non d'intérêts particuliers », note l'association belge SAW-B[1]. En effet, est-ce aux grandes entreprises et financiers de construire la société de demain ?

Le repentir de BlackRock s'interroge [dans son essai](#) au retentissement important outre-Atlantique : « A un moment aussi critique, est-ce que les décisions importantes pour les sociétés démocratiques doivent-elles être prises dans un forum privé, avec des décideurs dont les intérêts financiers ne correspondent peut-être pas à l'intérêt public à long terme ? ».

Le récit qu'ils soutiennent ainsi contient la promesse que nous pouvons poursuivre dans le système financier et capitaliste actuel, qu'ils peuvent poursuivre leur « business as usual ». Pas besoin de remettre en question la place toute puissante que l'économie capitaliste a prise dans notre monde et qui nous amène aujourd'hui dans cette période de capitalocène. Au contraire, il faudrait leur laisser entièrement les clés ; ils ont les recettes pour faire le bien grâce à ces nouvelles normes et indicateurs. Dans ce contexte, plus besoin de nos systèmes d'imposition pour organiser la redistribution économique, consolider nos services publics ; plus besoin d'associations pour ouvrir d'autres imaginaires, « l'entreprise peut changer le monde ».

Ce récit de transformation sociale et écologique par l'entreprise et la finance interroge fortement la place des citoyens et des associations. D'autant que le même terme d'impact social est désormais largement utilisé pour évaluer l'action des associations. Eve Chiapello documente et analyse comme « un processus de transformation du monde », la financiarisation des politiques publiques. Elle estime que cette « financiarisation permet d'internaliser dans le fonctionnement capitaliste les externalités positives et négatives produites tant par les entreprises que par les acteurs publics ou à but non lucratif. L'utopie poursuivie est qu'un capitalisme qui aurait tout internalisé ne produirait plus de dégâts. Si tout peut-être financiarisé, alors des acteurs capitalistes investisseurs rationnels peuvent prendre en charge la totalité des activités ».[2] Elle désigne cette extension du capitalisme à des activités qui lui échappaient jusqu'alors comme une « nouvelle vague d'enclosure ».

[1] Capitalisme : je t'aime, moi non plus, Hugues de Bolster – SAW-B, Septembre 2023

[2] La financiarisation des politiques publiques – Eve Chiapello – Mondes en développement 2017/2 n°178

AGENDA

“Ecrire collectivement le scénario du renforcement des associations”

Episode 2 du séminaire du Réseau national des maisons des associations en coopération avec le Collectif des associations citoyennes sur la marchandisation des associations

[Toutes les infos ici](#)

ZOOM

A RETROUVER DANS MÉDIAPART, L'ARTICLE SUR UN CONTRAT À IMPACT SOCIAL DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD, NOURRI EN PARTIE PAR LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DE LA MARCHANDISATION : NOUS AVONS EN EFFET COLLECTIVEMENT TENTÉ DE DÉCRYPTER CE CONTRAT À IMPACT QUE NOUS AVIONS, POUR LA PREMIÈRE FOIS, RÉUSSI À OBTENIR.

CETTE ANALYSE COLLECTIVE ET L'IMPORTANT TRAVAIL DES DEUX JOURNALISTES, ELSA SABADO ET MARGOT HEMMERICH, NOUS PERMET D'AVANCER DANS LA COMPRÉHENSION DES MÉCANISMES À L'ŒUVRE DANS CE TYPE D'OUTIL FINANCIER, QUALIFIÉ « D'USINE À GAZ MONSTRUEUSE » PAR EVE CHIAPELLO.

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Lundi 27 mai, [deux rapports](#) explorent les dérives du secteur de la petite enfance déshumanisé par un processus de marchandisation, de privatisation et de financiarisation. Le premier résulte de la commission d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches et la qualité de l'accueil du jeune enfant ; le deuxième est un contre rapport porté par LFI. Si le premier pointe les effets délétères du modèle économique actuel des crèches, il ne vise pas le privé lucratif mais propose de revoir le modèle de financement. Le rapport LFI appelle à un gel de l'ouverture de places par le privé lucratif, responsable selon lui de la dégradation du secteur.
- Frédéric Bildet, président de l'association des collectifs enfants, parents, professionnels reviendra sur ce processus de marchandisation du secteur de la petite enfance lors de notre séminaire sur la marchandisation proposé par le RNMA le 4 juin prochain (voir ci-contre)
- Fabien Ginisty, journaliste et directeur du journal l'Age de Faire, sort un livre : « Blablacar et son monde – Enquête sur la face cachée du co-voiturage » où il interroge l'argument selon lequel le co-voiturage diminuerait l'utilisation de la voiture. Surtout, il décrypte les liens entre Blablacar et Total Energies qui doit financer des actions de réduction de la consommation d'énergie. Enfin, il analyse comment le modèle Blablacar a finalement instauré « un rapport mercantile aux personnes ». Il revient sur cette analyse dans cette [interview à Reporterre](#).
- L'article de Mediapart (voir ci-joint) sur le contrat à impact social du département du Nord a inspiré Roubaignoles sur Facebook qui en a fait une [version bd](#)

